

Tarifs des services publics concessions cimetières (rectificatif)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que les tarifs relatifs aux concessions funéraires ont fait l'objet d'une délibération en date du 17 décembre 2009.

Les recettes générées sont réparties entre la ville et les CCAS, à raison de deux tiers, un tiers.

Jusqu'à présent, ces tarifs étaient arrondis à l'entier supérieur ou inférieur afin d'éviter les centimes.

Depuis le début de l'année 2010, le logiciel de gestion des concessions calcule des montants au centime près, qui ne sont pas conformes à la délibération.

Afin de rectifier cette erreur matérielle qui porte uniquement sur les trois lignes de concessions (50 ans, 30 ans, 15 ans),

Considérant l'avis formulé par la commission n° 1 réunie le 25 mars 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau rectificatif des tarifs publics des concessions funéraires.

TARIFS CIMETIERES

RECTIFICATIF

Objet	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Concession 50 ans	969,00 €	975,00 €
Part CCAS	322,00 €	325,00 €
Part Ville	647,00 €	650,00 €
Concession 30 ans	287,00 €	300,00 €
Part CCAS	97,00 €	100,00 €
Part Ville	190,00 €	200,00 €
Concession 15 ans	121,00 €	130,00 €
Part CCAS	40,50 €	43,33 €
Part Ville	80,50 €	86,67 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire